



The Greenpeace logo, featuring the word "GREENPEACE" in its signature green, blocky font.

Commissaire de l'Agriculture
Christophe Hansen
Rue de la Loi, 200
1049 Bruxelles
Belgique

Luxembourg, 4 décembre 2025

Objet : Opposition à la dérégulation des pesticides dans l'Omnibus sur la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux – Nous avons besoin de plus de protection, pas de moins !

Monsieur le Commissaire,

Nous, les organisations soussignées du Luxembourg, vous contactons pour vous demander de vous opposer à la proposition actuelle de règlement « Omnibus » sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, présentée par le Commissaire Várhelyi. Si elle était adoptée, cette proposition entraînerait une forte régression du niveau de protection des citoyens européens et de l'environnement face aux effets nocifs des pesticides.

Selon une estimation, une telle proposition aurait empêché l'identification et l'interdiction de plus de 25 substances actives dangereuses, dont 10 pesticides perturbateurs endocriniens, 6 pesticides classés « toxiques pour la reproduction, catégorie 1B », ainsi que des substances présentant des effets inacceptables pour l'environnement.

Les populations rurales sont particulièrement exposées à ces substances toxiques, en première ligne notamment les agriculteurs et leurs familles. Les effets de l'exposition chronique aux pesticides sur le développement de maladies telles que la maladie de Parkinson, la leucémie pédiatrique, certains cancers du cerveau ainsi que les déficits cognitifs chez les enfants des zones rurales sont scientifiquement bien établis. Dans le même temps, la biodiversité continue de s'effondrer, les pollinisateurs, les insectes utiles et les populations d'oiseaux étant en déclin constant. Les preuves scientifiques convergent toutes dans la même direction : notre système de réglementation des pesticides n'est **pas suffisamment protecteur**.

Les citoyens de l'**Europe en général, dont aussi du Luxembourg**, expriment régulièrement leur volonté d'aller vers la réduction et la suppression progressive des pesticides de synthèse – que

ce soit par des [consultations publiques](#), des [baromètres](#), la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#) ou [deux initiatives citoyennes européennes](#) ayant rencontré un large succès. Un sondage IPSOS de 2023 mené dans cinq États membres de l'UE montre clairement que **plus de 80 % des citoyens** demandent une élimination progressive des pesticides et une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Des analyses de cheveux **d'enfants** réalisées au **Luxembourg** — commandées par le ministère de la Santé et effectuées par le LIH en 2022— ont montré que tous les enfants examinés présentaient une **contamination par des pesticides**, parfois par un très grand nombre de substances différentes (Étude : « Jusqu'à 88 polluants différents trouvés dans les cheveux des enfants luxembourgeois » – LIH). Les enfants consommant majoritairement des aliments biologiques présentaient toutefois des niveaux de contamination nettement plus faibles, ce qui confirme **l'impact direct de l'exposition alimentaire aux pesticides**. Par ailleurs, des **analyses de poussières domestiques** menées sur mandat du Mouvement Ecologique mettent en évidence une **contamination systémique de l'ensemble de la population**, démontrant que les pesticides sont omniprésents dans l'environnement intérieur.

Face à cette réalité, il est incompréhensible que la [proposition d'Omnibus sur la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux issue des services du Commissaire Várhelyi](#) annonce la possibilité d'autorisations de pesticides sans limitation de durée – une demande de l'industrie des pesticides. D'autres mesures proposées entraîneraient une déréglementation radicale des autorisations de pesticides, réduisant fortement le niveau de protection des citoyens, des ressources naturelles et des écosystèmes.

Dans sa proposition, la Commission européenne suggère d'accorder des autorisations sans limite de durée, alors qu'actuellement, les substances doivent être réévaluées tous les 10 à 15 ans afin de tenir compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des nouvelles exigences en matière de données. Selon la proposition, seules les « candidates à la substitution » ainsi que les substances approuvées par dérogation en vertu de l'article 4(7) conserveraient une durée d'approbation limitée. Ensemble, ces catégories ne représentent qu'environ 10 % de toutes les substances actives approuvées dans l'UE. De ce fait, l'immense majorité des substances actives recevrait une approbation illimitée.

Ce système de révision périodique est pourtant essentiel pour identifier et éliminer progressivement les pesticides dangereux et les remplacer par des alternatives moins toxiques. **La révision régulière, à la lumière de nouvelles données scientifiques, est un élément clé de l'efficacité du règlement** visant un haut niveau de protection, comme l'a conclu l'analyse REFIT du règlement 1107/2009 publiée par la Commission en 2020.

Sans évaluation périodique, des pesticides hautement dangereux qui n'avaient pas été identifiés comme candidats à la substitution – tels que le mancozèbe (toxique pour la reproduction et perturbateur endocrinien), le chlorpyriphos et le phosmet (neurotoxiques), le s-métolachlore et le chlorothalonil (contaminants de l'eau souterraine) ou encore les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles – **n'auraient pas été interdits ces dernières années**. Parmi

tous les pesticides interdits dans l'UE en vertu du règlement 1107/2009, seul un tiers avait initialement été approuvé comme « candidat à la substitution ».

En 2024, un arrêt de la Cour de justice de l'UE a insisté sur le fait que la protection des citoyens exige l'utilisation des **connaissances scientifiques les plus récentes**. Or, la proposition actuelle supprimerait cette obligation pour les États membres : lorsqu'ils évaluerait une autorisation nationale de produits, ils ne devraient prendre en compte que les connaissances disponibles au moment de la demande d'approbation de la substance active au niveau européen – soit plusieurs années en arrière. Ce recul scientifique est inacceptable et entraînerait une baisse claire du niveau de protection. En effet, de nouvelles données importantes sur la toxicité sont publiées régulièrement, permettant de combler les lacunes du système actuel. Le récent bannissement des pesticides PFAS dans l'UE résulte directement des dispositions aujourd'hui en vigueur.

La Commission propose également des délais de grâce exceptionnellement longs après une interdiction : **2 ans pour la vente et 1 an supplémentaire pour l'utilisation**. Cela inciterait les agriculteurs à stocker des pesticides interdits et maintiendrait en circulation des substances cancérogènes, perturbatrices endocriniennes ou toxiques pour les abeilles pendant plusieurs années **après leur reconnaissance officielle comme dangereuses**.

Si un pesticide est interdit parce qu'il nuit aux bébés, aux agriculteurs ou aux abeilles, il doit être retiré du marché immédiatement, pas trois ans plus tard.

Nous soutenons l'accès plus rapide des produits de biocontrôle au marché. Toutefois, il est essentiel de **maintenir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement**, ainsi qu'une évaluation rigoureuse des risques. **Nous nous opposons à une approbation illimitée des produits de biocontrôle et à la proposition actuelle visant à exempter les agriculteurs de l'obligation d'enregistrer leur utilisation.** En effet, ces produits peuvent eux aussi avoir des impacts sur la santé et l'environnement et doivent donc être surveillés. Enfin, la définition du biocontrôle devrait être modifiée et alignée sur le rapport d'initiative du Parlement européen, selon lequel les substances doivent avoir une structure **identique**, et non simplement « similaire », à celle trouvée dans la nature. Le terme « similaire » est une demande de l'industrie chimique, ouvrant la voie à des abus et à l'insécurité juridique.

Les citoyens demandent davantage de protection contre les pesticides, pas moins. Le 28 octobre, 138 organisations de la société civile, scientifiques, associations de l'eau et organisations agricoles de toute l'Europe ont appelé la Présidente Ursula von der Leyen à appliquer pleinement la législation européenne sur les pesticides. Cet appel faisait suite à la consultation ouverte par la Commission sur l'**« Omnibus de simplification de la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux »**, qui a reçu 6 440 réponses, dont plus de 90 % émanant de citoyens demandant une meilleure application de la loi et **plus de protection contre les pesticides, pas une dérégulation.**

La proposition de la Commission est inacceptable et contraire aux attentes claires de la population européenne.

Compte tenu des lacunes déjà identifiées dans l'évaluation des risques liés aux pesticides, nous soutenons les priorités suivantes :

1. Élimination totale d'ici 2030 de tous les pesticides classés « candidats à la substitution » et de toutes les substances pesticides PFAS ;
2. Obligation de tester tous les pesticides pour leur neurotoxicité, y compris la neurotoxicité développementale ;
3. Évaluation des risques équivalente pour les métabolites et les substances actives parentales ;
4. Mise en œuvre immédiate de l'évaluation des risques cumulés et synergiques. L'EFSA n'a pas élaboré de méthodologie opérationnelle depuis 20 ans, ce qui est inacceptable ;
5. Réalisation d'une recherche bibliographique complète au début de toute procédure de décision, qu'il s'agisse des substances actives au niveau européen ou des produits au niveau national.

Alors que l'objectif initial de la révision du règlement (CE) 1107/2009 était de **faciliter l'accès au marché des produits de biocontrôle**, la **proposition actuelle sert de « cheval de Troie »** pour déréglementer les pesticides toxiques, abaisser les normes de sécurité et réduire les coûts pour l'industrie au détriment de la santé des citoyens et de l'environnement.

Affaiblir le système d'approbation des pesticides à ce moment précis mettrait non seulement en danger la population et l'environnement, mais porterait également atteinte à la crédibilité de l'UE en tant que leader mondial en matière de santé, de durabilité et de décisions fondées sur des preuves scientifiques.

En conclusion, le niveau actuel de protection contre les pesticides, ainsi que la mise en œuvre de la législation, doivent être **renforcés**, non démantelés. Nous vous demandons donc respectueusement de vous opposer à toute tentative de la DG SANTE de réduire la protection de la santé des citoyens et de l'environnement.

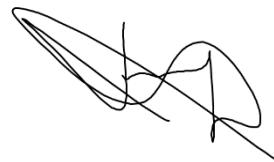
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Blanche Weber
Présidente Mouvement Ecologique



Claudine Felten
Directrice natur&ëmwelt a.s.b.l.



Xavier Turquin
Directeur Greenpeace